



Le Label "Centenaire"

publié le 01/10/2018

Descriptif :

Le label Centenaire, un soutien aux initiatives pédagogiques.

Sommaire :

- Un gage de qualité
 - Sélection des projets
 - Projets labellisés
-

L'héritage multiforme que porte le premier conflit mondial mérite d'être transmis et expliqué aux jeunes générations. En ce sens, les commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale, comme temps symbolique fort, doivent mobiliser la communauté éducative dans son ensemble, autour de la compréhension du conflit, du partage de ses mémoires et de son inscription comme patrimoine commun.

Dans ce cadre, la Mission du Centenaire a souhaité **valoriser sur tout le territoire les projets pédagogiques** élaborés par les classes et les établissements scolaires des premier et second degrés portant sur la Première Guerre mondiale et ses commémorations.

● Un gage de qualité

Le **Label « Centenaire »** est un gage de qualité, qui garantit au projet d'avoir été reconnu parmi d'autres propositions comme innovant, structurant et original, porteur de sens et d'apprentissage pour les élèves qui y participent.

Son obtention permet par ailleurs une plus grande visibilité des projets pédagogiques retenus.

Le mécanisme de labellisation ne signifie pas un financement automatique mais une éligibilité à financement. Le Label « Centenaire » garantit également au porteur de projet un appui de la Mission auprès d'autres financeurs publics et/ou privés. Ainsi, la présentation d'un projet à la Mission n'est pas exclusive. Le porteur peut en effet soumettre son dossier auprès d'autres partenaires, sous réserve d'en informer le Comité de labellisation dans le dossier de présentation qui lui est adressé.

● Sélection des projets

La sélection de chaque projet candidat à la labellisation se fait selon la nature du projet à partir des circuits de labellisation détaillés ci-dessous :

Seuls les projets portés par les opérateurs régionaux, nationaux ou internationaux sont directement examinés par le Comité de labellisation de la Mission.

Les projets pédagogiques émanant d'un ou plusieurs établissements scolaires, d'une ou plusieurs classes, doivent être transmis :

- ▶ pour information au référent préfectoral du Comité départemental du Centenaire (CDC) concerné ;
- ▶ pour validation au Comité académique du Centenaire et en particulier au référent « mémoire et citoyenneté » concerné.
- ▶ les projets finalement sélectionnés seront ensuite transmis à la Mission du Centenaire qui délivrera les labels "Centenaire". Les résultats seront communiqués aux intéressés par la Mission du Centenaire ainsi qu'au Comité académique et au Comité départemental concernés.

En cas d'**obtention du Label « Centenaire »**, le porteur de projet et ses partenaires s'engagent à communiquer régulièrement à la Mission du Centenaire des points d'étape de la réalisation du projet. Ils pourront faire l'objet de publication sur l'espace pédagogique du portail de la Mission du Centenaire.

Le label « Centenaire » et la charte graphique correspondante devront figurer sur tous les supports de communication du projet, ainsi que la charte graphique correspondante.

● Projets labellisés

La Mission du Centenaire a labellisé [52 projets pédagogiques](#) dans l'académie de Poitiers lors des 7 vagues de labellisation.

Nous contacter :

[Pôle civisme et citoyenneté](#)



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.